

Signalisation fonctionnelle des chantiers selon VSS 40 886

(1^{er} mars 2019)

Dispensée par :

- ▶ Formateurs agréés VSS
- ▶ Policier cantonal assistant (selon canton)
- ▶ Avocat spécialiste « Circulation routière » (sur demande)

Durée de la formation

- ▶ 1 journée env. 6 - 7 heures

Nombre de candidats maximum par séance

- ▶ +/- 20

Objectif

En participant à la formation « Signalisation fonctionnelle des chantiers », vous étofferez vos connaissances théoriques et pratiques pour la mise en place correcte des signalisations, des marquages, des barrières selon la nouvelle norme VSS 40886

Programme de la formation

- ▶ Ordonnances sur la signalisation OSR
- ▶ Types de signaux
- ▶ Prévention des accidents
- ▶ Les applications de la norme dans le cadre de la pratique quotidienne
- ▶ Les différents types de signaux autorisés ou interdits sur les chantiers
- ▶ Photos animées de signalisations incorrectes et discussions sur les erreurs
- ▶ Présence d'un policier cantonal en tant qu'assistant
- ▶ Présence d'un avocat spécialiste en circulation routière LCR (*)

Groupe-cible

Chefs d'équipe, contremaîtres, chefs de chantier, conducteurs de travaux, machinistes, ouvriers qualifiés génie civil, constructeurs de routes, jardiniers, voyers, responsables communaux, corps de police, corps des services du feu, bureaux d'architectes.

Attestation

Sera remise à la fin de la formation

Prix des formations selon le nombre de participants

Pour une offre nous contacter : info@ceam-formation.ch ou 079/431 02 80 & 079/431 00 26